

# Débat d'orientations budgétaires 2022

Rapport de présentation

Conseil municipal du 22 novembre 2021



## Sommaire

<b>Préambule : Budget 2022 – Le débat d’Orientation Budgétaire (DOB)</b> .....	<b>3</b>
<b>Partie 1 : La loi de finances 2022</b> .....	<b>4</b>
A. Le contexte national .....	4
B. L’impact du projet de loi de finances 2022 sur les finances du bloc communal .....	4
1) Projet de réforme de la taxe d'habitation et de transfert du foncier bâti départemental au bloc communal .....	4
2) La revalorisation des valeurs cadastrales en 2022 .....	5
3) Calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) .....	5
4) Automatisation du F.C.T.V.A. ....	6
5) Baisse de l’impôt sur les sociétés .....	6
<b>Partie 2 : Le compte administratif prévisionnel 2021</b> .....	<b>5</b>
A. La section de fonctionnement.....	5
1) L'évolution des dépenses prévisionnelles de fonctionnement .....	5
2) L'évolution des recettes prévisionnelles de fonctionnement .....	6
B. L'évolution de la masse salariale .....	7
1) La composition de la masse salariale .....	7
2) L'évolution des charges de personnel .....	7
C. Une capacité d'autofinancement en légère diminution .....	8
D. Les investissements réalisés en 2021 et leur financement .....	9
E. L'état de la dette : un ré-endettement .....	14
<b>Partie 3 : Les grandes orientations de la collectivité en 2022</b> .....	<b>18</b>
A. Le contexte budgétaire 2022 de la collectivité .....	18
1) L'évolution des charges à caractère général .....	18
2) L'évolution des charges de personnel .....	18
3) L'évolution du produit des taxes ménage .....	18
4) L'évolution du F.P.I.C. ....	20
5) L'évolution des dotations .....	20
6) L'évolution des autres recettes .....	21
B. L'autofinancement disponible pour 2022 .....	21
C. Des projets d'investissement au service des Carhaisiens .....	24
<b>Partie 4 : Les principales évolutions des budgets annexes</b> .....	<b>21</b>
A. Le budget du service assainissement .....	23
B. Le budget du service eau potable .....	23
C. Le budget instruction des autorisations d’urbanisme.....	237
D. Le budget du lotissement du Poher .....	28

## Préambule : Budget 2022 – Le débat d’Orientation Budgétaire (DOB)

Conformément à l’article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration territoriale de la République, l’examen du budget primitif doit être précédé d’une phase préalable, constituée par le débat de l’assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Même s’il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure d’adoption du budget, ce débat constitue une phase importante destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu’aux modalités de publication et de transmission du rapport d’orientation budgétaire prévoit que le DOB doit comprendre notamment :

- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement comme en investissement notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l’EPCI et les communes.
- Les engagements pluriannuels : programmation d’investissement et orientations en matière d’Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP /CP)
- La structure et la gestion de l’encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Il est pris acte du rapport d’orientation budgétaire par une délibération de l’assemblée délibérante qui doit faire l’objet d’un vote. Par son vote l’assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l’existence du rapport sur la base duquel se tient le ROB.

## Partie 1 : La loi de finances 2022

### A. Le contexte national

Pour 2022, le projet de loi de finance table sur une croissance de 3.7%.

Après avoir plongé en 2020 à un creux historique d'environ 8%, l'économie française rebondirait fortement. L'économie française retrouverait plus tôt que prévu son niveau pré-crise. Ce niveau devrait être atteint à la fin du dernier trimestre 2021 contre le premier trimestre 2022 auparavant.

### B. L'impact du projet de loi de finances 2022 sur les finances du bloc communal

#### 1) Projet de réforme de la taxe d'habitation et de transfert du foncier bâti départemental au bloc communal

A compter de 2022 les ménages seront tous exonérés de taxe d'habitation sur leur résidence principale. La suppression de la part communale de Taxe d'Habitation (T.H.) sur les résidences principales (la taxation étant maintenue sur les résidences secondaires et les locaux vacants, le cas échéant) est compensée depuis le 1<sup>er</sup> janvier par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière Bâtie.

#### 2) Revalorisation des valeurs cadastrales en 2022

Le dispositif de droit commun de revalorisation forfaitaire (+0,2% en 2021) s'appliquera toujours aux bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ainsi qu'à la taxe foncière pour les ménages. Pour la taxe foncière des entreprises, le dispositif ne change pas non plus.

#### 3) Calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 par rapport à 2021.

Au sein de la DGF, les dotations de péréquation attribuées aux collectivités disposant des ressources les plus faibles ou des charges les plus élevées continueront de progresser, par redéploiement depuis les parts forfaitaires ou de compensation.

#### 4) Automatisation du F.C.T.V.A.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la procédure de demande et de calcul du FCTVA est automatisée.

#### 5) Baisse de l'impôt sur les sociétés

Le projet de loi de finances pour 2021 (PLF) a baissé le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) pour toutes les entreprises.

En 2021, le taux de l'IS est passé à 26,5 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 M€ et à 27,5 % pour les grandes entreprises (CA > ou = à 250 M€).

En 2022, le taux normal de l'IS sera abaissé à 25 % pour l'ensemble des entreprises.

## Partie 2. Le compte administratif prévisionnel 2021

### A. La section de fonctionnement

#### 1) L'évolution des dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Dépenses d'exploitation		CA 19	CA 20	BP 21	CA 21 estimation	Ecart estimé CA20/CA21
011	Charges générales	2 023	1 994	2 087	1 991	- 3
012	Charges de personnel	4 116	4 186	4 221	4 256	+ 70
014	Atténuations de produits	211	212	210	202	- 10
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
65	Participations et subventions	824	812	830	828	+ 16
66	Intérêts de la dette	109	124	160	135	+ 11
67	Charges exceptionnelles	2	6	10	12	+ 6
		7 285	7 334	7 518	7 424	+ 90

**Le chapitre 011 « Charges à caractère général »** évoluerait de -3 K€, globalement les charges à caractère général sont stables, les matériaux utilisés pour les travaux en régie sont mieux identifiés et imputés au compte 605.

**Le chapitre 012 « Charges de personnel »** évoluerait de 70 K€. Ce chapitre fait l'objet d'une étude approfondie plus loin.

**Le chapitre 014 « Atténuations de produits »** est en diminution de 10K€, il comprend essentiellement le Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales (F.P.I.C.) 201 K€.

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** comprend la participation au déficit du SMATAH 10 K€, les participations aux budgets du C.C.A.S. 174K€ (+16K€), au S.I.A.S.C. pour le portage des repas 22 K€, à Glenmor 180 K€, les subventions de fonctionnement aux associations 179 K€ et au SIECE 36 K€. Ce chapitre évoluerait globalement de +16 K€.

**Le chapitre 66 « Charges financières »** évolue de 11 K€, il comprend les intérêts de la dette et les intérêts courus non échus.

**Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** comprend les annulations de titres sur exercices antérieurs, les remboursements de taxes foncières à Poher communauté, les remboursements de frais de voyage éducatif, il évolue de 6K€.

#### 2) L'évolution des recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement

Recettes d'exploitation		CA 19	CA 20	BP 21	CA 21 estimation	Ecart estime CA20/CA21
013	Atténuations de charges	226	130	100	63	- 67
70	Produits des services	573	466	527	562	+ 96
73	Impôts et taxes	7 585	6 744	6 025	6 857	+ 113
74	Dotations, subventions	1 219	1 419	2 518	1 541	+ 122
75	Autres produits de gestion	105	111	110	88	- 23
77	Produits exceptionnels	49	42	10	131	+ 89
		9 757	8 912	9 290	9 242	+ 330

**Le chapitre 013 « Atténuations de charges » évoluerait de -67 K€,** ce chapitre comprend exclusivement les remboursements d'assurance maladie.

**Le chapitre 70 « Produits des services » évoluerait de + 96 K€,** ce chapitre comprend les recettes des services et les remboursements des budgets annexes. L'évolution des recettes vient de la fermeture de certains services en 2020 (garderie et restauration scolaire +45K€ en 2021), du remboursement des frais liés au centre de vaccination (+48 K€) et des redevances d'occupation du domaine public (+6 K€).

**Le chapitre 73 « Impôts et taxes » évoluerait de +113 K€,** cette évolution est liée à un rôle d'imposition supplémentaire lié à une régularisation des années antérieurs (+60K€) et à la taxe additionnelle (+30K€).

**Le chapitre 74 « Dotations, subventions » évoluerait de + 122 K€,** cette évolution est liée à la compensation au titre des exonérations de taxes foncières suite à la réforme fiscale et à une indemnité de compensation des pertes de ressources liées au Covid de 167 789€ perçue en 2020 qui ne se retrouve pas sur 2021.

**Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » évoluerait de -23 K€,** ce chapitre comprend les loyers et la redevance sur le chiffre d'affaires 2020 du crématorium (31K€), il diminue car il y a moins de remboursements de sinistres.

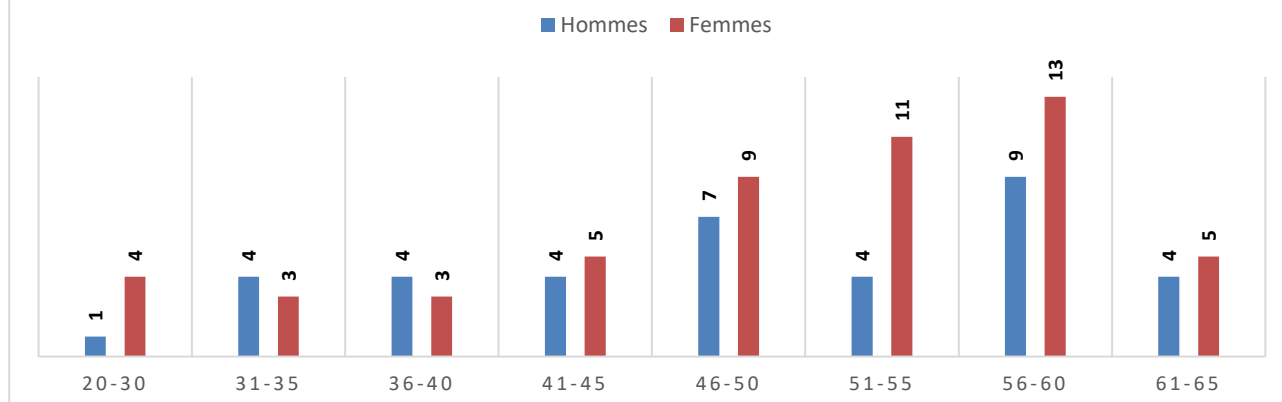
**Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » évoluerait de +89 K€,** ce chapitre comprend les remboursements d'assurance et les produits des cessions liés aux ventes foncières et immobilières.

## B. L'évolution de la masse salariale

### ➤ La composition de la masse salariale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la ville de Carhaix comptait 90 agents permanents titulaires, stagiaires et contractuels.

## PYRAMIDE DES ÂGES DES AGENTS PERMANENTS DE CARHAIX AU 01-01-2021



### ➤ L'évolution des charges de personnel

Charges de personnel	2016	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>3 869</b>	<b>3 887</b>	<b>3 936</b>	<b>4 116</b>	<b>4 186</b>	<b>4 256</b>
<i>dont remboursement à Poher communauté</i>	<i>79</i>	<i>181</i>	<i>189</i>	<i>208</i>	<i>216</i>	<i>354</i>
<i>dont poste RH/Etat civil</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>6</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>85</i>
<i>dont entretien des bibliothèques</i>	<i>11</i>	<i>12</i>	<i>11</i>	<i>8</i>	<i>-</i>	<i>2</i>
<i>dont personnel transport</i>	<i>-</i>	<i>4</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>dont poste DGS 40%</i>	<i>27</i>	<i>32</i>	<i>37</i>	<i>35</i>	<i>38</i>	<i>51</i>
<i>dont service commun finances</i>	<i>27</i>	<i>119</i>	<i>118</i>	<i>155</i>	<i>117</i>	<i>145</i>
<i>dont responsable informatique</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>23</i>	<i>30</i>
<i>dont poste CHSCT</i>	<i>-</i>	<i>3</i>	<i>16</i>	<i>11</i>	<i>20</i>	<i>21</i>
<i>Dont agent technique</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>19</i>	<i>20</i>
<b>Compensation remboursement arrêts maladie, vacances, urssaf, emploi aidé ...</b>	<b>81</b>	<b>62</b>	<b>75</b>	<b>226</b>	<b>130</b>	<b>63</b>
<b>Compensation de Poher communauté pour l'école de musique, le transport, le service communication, espaces verts...</b>	<b>48</b>	<b>31</b>	<b>59</b>	<b>76</b>	<b>85</b>	<b>88</b>
<b>Compensation budgets annexes et associations</b>	<b>132</b>	<b>178</b>	<b>210</b>	<b>231</b>	<b>228</b>	<b>228</b>
<i>dont CLAJ</i>	<i>27</i>	<i>27</i>	<i>35</i>	<i>34</i>	<i>29</i>	<i>29</i>
<i>dont Carhaix relais</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
<i>dont centre culturel Glenmor</i>	<i>105</i>	<i>130</i>	<i>130</i>	<i>130</i>	<i>105</i>	<i>105</i>
<i>dont budget eau</i>	<i>-</i>	<i>6</i>	<i>19</i>	<i>19</i>	<i>19</i>	<i>19</i>
<i>dont budget assainissement</i>	<i>-</i>	<i>6</i>	<i>19</i>	<i>19</i>	<i>19</i>	<i>19</i>
<i>dont instruction d'urbanisme</i>	<i>-</i>	<i>9</i>	<i>-</i>	<i>27</i>	<i>14</i>	<i>14</i>
<i>dont pompes funèbres</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Total compensations</b>	<b>261</b>	<b>271</b>	<b>344</b>	<b>533</b>	<b>403</b>	<b>379</b>
<b>Coût réel des charges de personnel</b>	<b>3 608</b>	<b>3 616</b>	<b>3 592</b>	<b>3 583</b>	<b>3 757</b>	<b>3 877</b>

Les charges de personnel sont en partie compensées par les remboursements des budgets annexes et de Poher communauté et les remboursements afférents au supplément familial de traitement et aux salaires des agents en arrêts maladie.

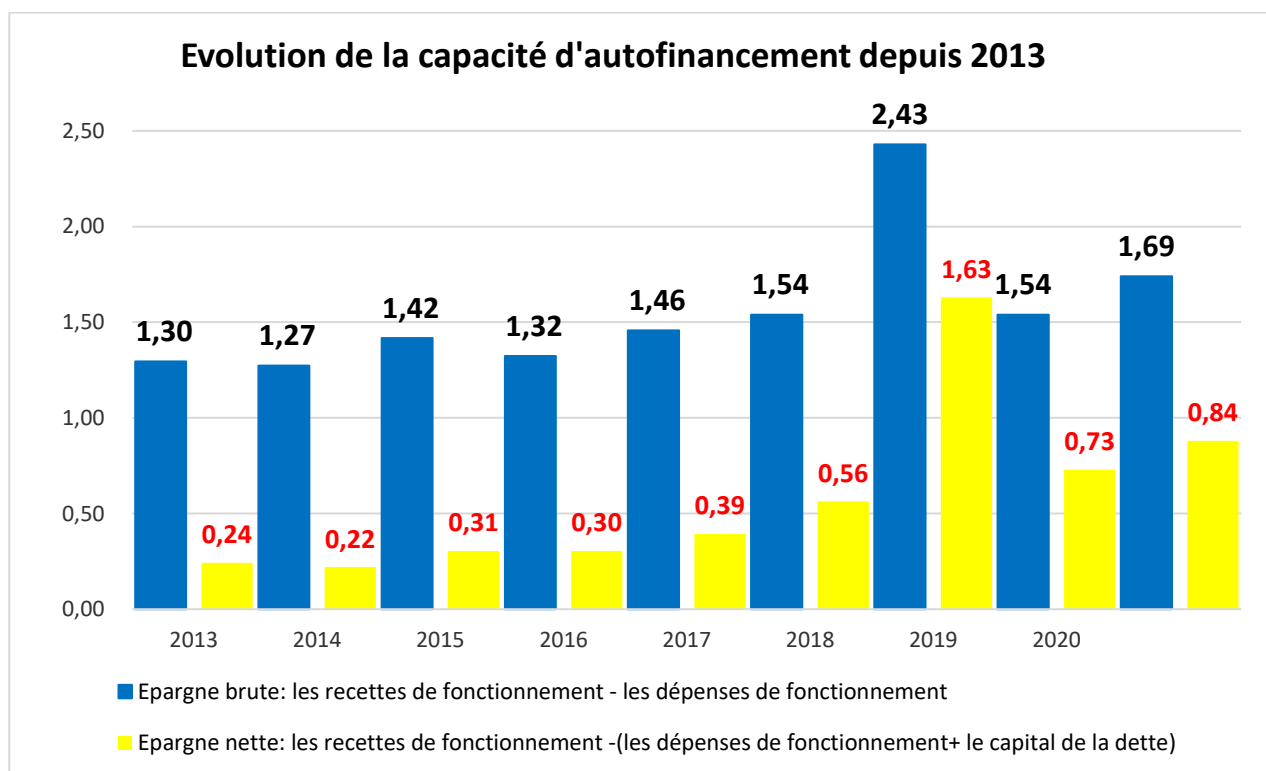
En 2021, le coût réel augmente avec :

- le recrutement d'un technicien,
- le glissement vieillesse technicité,
- la diminution des remboursements de l'assurance statutaire,
- la diminution de la compensation du Glenmor,
- le remplacement des agents en arrêt maladie et les renforts,
- la revalorisation de la catégorie C.

### C. Une capacité d'autofinancement en légère augmentation

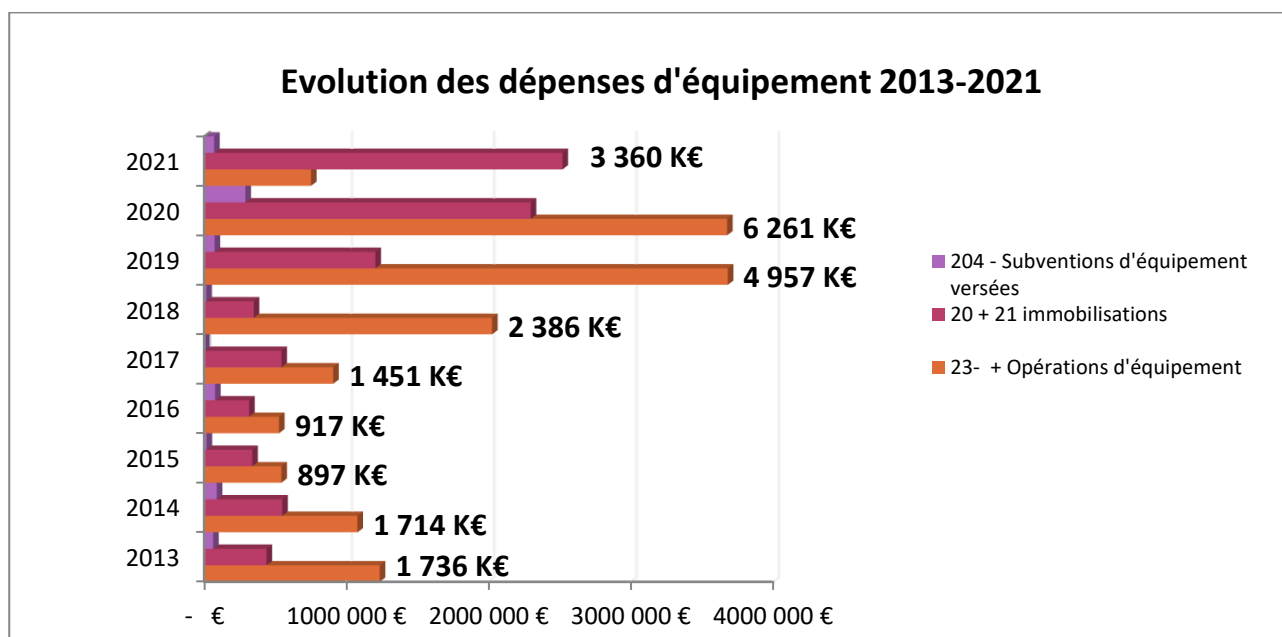
	CA 2019	CA 20	CA 21 estimation	Ecart estimé CA21/CA20
Dépenses d'exploitation	7 285	7 334	7 424	+ 90
Recettes d'exploitation	9 757	8 912	9 242	+ 330
Epargne brute (CAF brute)	2 472	1 578	1 818	+ 240
Remboursement capital des emprunts	792	815	859	+44
Epargne nette (CAF nette)	1 680	763	959	+ 196
<b>Epargne brute hors résultat exceptionnel</b>	<b>2 425</b>	<b>1 542</b>	<b>1 699</b>	+ 157
<b>Epargne nette hors résultat exceptionnel</b>	<b>1 633</b>	<b>727</b>	<b>840</b>	+ 113

L'épargne nette hors résultat exceptionnel devrait évoluer de + 148 K€ au compte administratif 2021 par rapport à 2020.





## D. Les investissements réalisés en 2021 et leur financement



Le montant total des dépenses d'équipement réalisé en 2021 devrait être d'environ 6 556K€.

Principales dépenses d'investissement		CA 20	BP 21	CA 21 estimation	Ecart estimé CA20/CA19
20	Immobilisations incorporelles	91	80	80	- 11
204	Subventions d'équipement versées	290	141	70	- 220
21	Immobilisations corporelles	2 207	2 782	2 560	+ 353
23	Immobilisations en cours	3 007	596	650	- 2 357
16	Rembourse+ capital de la dette	815	887	859	+ 44
001	Déficit d'investissement reporté	3 533	773	773	+ 2 760
13	Subventions d'investissement	-	8	8	-8
020	Dépenses imprévues	-	42	-	-
27	Autres immobilisations	33	30	30	- 3
040	Opérations d'ordre	230	287	150	- 80
041					
		10 206	5 626	5 180	- 5 026

**Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »** correspond aux frais de réalisation de documents d'urbanisme, aux frais d'étude et aux droits d'utilisation des différents logiciels.

**Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »** correspond aux participations versées aux organismes privées tels le SIECE ou le SDEF pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public, de téléphone et des réseaux basse tension, à la participation versée à la SAFI pour le lotissement de Kerléon (56 K€), aux subventions pour la rénovation de l'habitat (9 K€).

**Les chapitres 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisations en cours »** correspondent :

- aux achats de terrains et d'immeubles (146K€),
- aux aménagements de terrains : stade Charles Pinson (35K€), rue fontaine Lopic (2K€), camping (55K€), Chapelle Ste Anne (31K€), parcours d'orientation Kérampuilh (4K€), terrain multisport (3K€),
- aux travaux dans les écoles (77K€),
- aux travaux à la salle omnisport (11K€),
- aux travaux au Château Rouge (53K€),
- aux travaux au Glenmor (6K€),
- aux travaux dans l'ex-bâtiment Ty Ar Vro (11K€),
- aux travaux de toiture sur la salle de tennis (15K€),
- aux travaux sur la Maison du Sénéchal (232K€),
- aux travaux de voirie et de réseau d'eaux pluviales (758€),
- aux frais de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-ville (195K€),
- aux installations de voirie : panneau de signalisation, poteaux incendie, gardes corps (16K€),
- aux travaux sur le réseau d'électrification (98K€),
- aux travaux sur le réseau d'éclairage public (160K€),
- aux achats de statues (59K€),
- aux achats de matériel informatique (55K€), de véhicules (20K€), de mobilier (23K€) et de matériels divers (188K€),
- à la fin des travaux de construction de locaux associatifs (143K€),
- à la fin des travaux du chantier Cob formation (106K€),
- à la fin des travaux de réhabilitation de la Mairie (146K€),
- aux études pour la construction d'un cinéma en centre-ville (150K€).

**Le chapitre 16 « Remboursement du capital de la dette »**, en 2021, la ville de Carhaix devrait rembourser 859 K€.

**Le chapitre 001 « Déficit d'investissement reporté de 2020 »**, correspond au solde négatif reporté de la section d'investissement 2020 d'un montant de 773K€.

**Le chapitre 27 « autres immobilisations »** correspond aux avances remboursables aux budgets annexes.

**Le chapitre 13 « subventions d'investissement »** correspond à l'amortissement des subventions d'équipement.

**Le chapitre 020 « dépenses imprévues »** est une ligne budgétaire qui peut être utilisée par virement de crédit sur les autres chapitres en cas de dépenses imprévues.

**Le chapitre 040 « opérations d'ordre »** correspond aux moins-values de cession.

**De nombreux projets structurants ont démarré en 2021, notamment des études et pour certains une partie des travaux. Ces principaux investissements sont les suivants :**

<b>Principaux projets d'investissement 2021</b>	<b>CA prev 2021 T.T.C.</b>
<b>Revitalisation du cœur de ville :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'aménagement du centre-ville - Maîtrise d'œuvre</li> <li>- Travaux d'aménagement de la rue du docteur Menguy et du parking – fin des travaux</li> <li>- Fin des travaux de construction de locaux associatifs et pédagogiques - Rénovation du Cinédix (travaux et maitrise d'œuvre)</li> <li>- Maîtrise d'œuvre et démarrage de la rénovation des deux façades classées de la maison du Sénéchal à l'identique</li> <li>- Création d'un cinéma de trois salles en centre-ville – frais d'étude</li> <li>- Création de 3 logements – fin des travaux du chantier d'insertion – rue Laënnec</li> <li>- Rénovation de la Chapelle Ste Anne – démarrage des travaux</li> <li>- Renouvellement urbain place de la Mairie (Ilôt du Costyr) – frais d'étude</li> <li>- Panthéon des plus populaire des bretons</li> </ul>	<b>1 018 706 €</b>  195 000 €  77 706 €  143 000 €  232 000 €  150 000 €  106 000 €  31 000 €  25 000 €  59 000 €
<b>Modernisation de la voirie et des réseaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effacement de réseaux</li> <li>- Eclairage public (remplacement armoires...)</li> <li>- Voirie et réseau d'eau pluviale   . dont rives cyclables</li> <li>- Installation de voirie (poteaux incendie, signalisation, abris bus...)</li> </ul>	<b>1 032 200 €</b>  160 342 € 97 858 € 758 000 € 25 165 € 16 000 €
<b>Développement des équipements sportifs et de loisirs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un parcours d'orientation à Kérampuilh</li> <li>- Travaux de rénovation des salles de sport</li> <li>- Installation d'une cabane étape et d'une roulotte au camping</li> </ul>	<b>62 605 €</b>  4 000 € 26 000 € 32 605 €
<b>Rénovation des bâtiments municipaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin des travaux de rénovation de la Mairie (dont matériel et mobilier 76 750 €) et de mise en accessibilité des sanitaires extérieurs</li> <li>- Nouveau restaurant scolaire, garderie et classes – Ecole Diwan – Frais d'étude</li> <li>- Rénovation partielle du château rouge (accessibilité...) – Frais d'étude, définition du programme, travaux d'accessibilité</li> <li>- Entretien autres bâtiments</li> </ul>	<b>331 000 €</b>  146 000 €  15 000 €  53 000 €  117 000 €
<b>Développement foncier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- acquisitions foncières</li> <li>- Etude pour la création d'un Park événementiel de Kerampuilh</li> <li>- Subvention habitat et FISAC</li> </ul>	<b>165 910 €</b>  146 000 € 11 160 € 8 750 €

Acquisition de véhicules, matériel et de mobilier, aménagements paysagers	3 811 232 €
- Achat de véhicules et de matériel de transport	23 047 €
- Achat de matériel (chalet pliable, projecteurs de son, défibrillateurs, armoires chauffantes, frigo, jeux extérieurs, autolaveuse, mobilier urbain, panneaux éléction, illuminations...)	188 000 €
- Droits d'utilisation des logiciels et matériel informatique	147 000 €
. dont matériel numérique scolaire - plan de relance	75 000 €
- Achat de mobilier	23 205 €
<b>Total estimatif des principaux projets d'investissements</b>	<b>2 991 673 €</b>

Au final, au 31 décembre 2021, avec le remboursement du capital de la dette, le montant total des dépenses d'investissement réalisées devrait être d'environ 3 851 K€.

### Le financement des investissements

Principales recettes d'investissement		CA 20	BP 21	CA 21 estimation	Ecart estimé CA21/CA20
021	Virement de la section de fonctionnement	-	1 459	-	-
10	Dotations, fond divers	2 415	1 963	1 964	- 451
13	Subventions d'investissement	827	1 167	981	+ 154
21	Immobilisations corporelles	-	124	62	+ 62
23	Immobilisations en cours	3	30	4	+ 1
040-041	Opérations d'ordre	657	600	516	- 141
16	Emprunts et dettes	5 500	253	-	- 5 500
27	Prêt et avance remboursables	32	30	30	
		9 434	5 626	3 557	- 5 877

- **Le chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »** correspond à l'estimation de l'excédent de fonctionnement 2021, il sert à équilibrer le budget et n'est jamais réalisé.
- **Le chapitre 10 « Dotations fonds divers et réserves »** comprend le Fond de compensation de la T.V.A. pour 800K€ et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2020 d'un montant de 1 151 K€.
- **Le chapitre 13 « Subventions d'investissement »** retrace les subventions encaissées pour les investissements de la collectivité. En 2021, le montant des subventions perçues devrait être d'environ 981 K€.

**Les subventions qui devraient être encaissées en 2021, sont les suivantes :**

- Club house stade Charles Pinson	Fédé foot	20 000 €
- Subvention TEPCV véhicule électrique	REGION	7 680 €
- Rénovation Maison du Sénéchal	F.N.A.D.T.	21 096 €
- Etude diagnostic clocher Tour St Trémeur	DRAC	4 225 €
- Mobil home P.M.R. camping	CD29	5 000 €
- Réalisation de Straed art	F.N.A.D.T.	700 €
- Aménagement terrain multisport	D.E.T.R.	18 988 €
- Rénovation salle omnisport	CD 29	26 584 €
- Accessibilité bâtiments communaux	D.S.I.L.	89 688 €
- Rénovation des bâtiments scolaires	D.E.T.R.	10 000 €
- Matériel de désherbage alternatif	REGION	2 448 €
- Plan vélo alvéole	ROZO	4 350 €
- Construction locaux pédagogiques	D.S.I.L.	43 600 €
- Construction locaux associatifs	F.N.A.D.T.	22 594 €
- Construction locaux associatifs	CD 29	100 000 €
- Construction locaux Stade Charles Pinson	CD 29	50 000 €
- Aménagement rue Docteur Menguy	CD 29	100 000 €
- Aménagement rue Docteur Menguy	D.S.I.L.	45 450 €
- Aménagement rue Docteur Menguy	D.E.T.R.	70 000 €
- Aménagement rue Docteur Menguy	REGION	126 000 €
- Quais bus rue Docteur Menguy	REGION	20 319 €
- Aménagement place de Verdun	REGION	26 695 €
- Aménagement place Per Jakez Helias	REGION	12 712 €
- Création logements rue Laennec	D.E.T.R.	15 410 €
- Création logements rue Laennec	D.S.I.L.	20 124 €
- Création logements rue Laennec	REGION	45 000 €
- Panthéon des plus populaires des bretons	REGION	72 000 €
- Création terrain synthétique	REGION	111 775 €
<b>Subventions perçues ou en attente de versement</b>	<b>Total</b>	<b>1 092 438 €</b>

**Un montant de subvention de 1 092 438 € de subvention est attendu, les subventions qui ne seront pas perçues sur l'exercice 2021 seront inscrites en restes à réaliser.**

- **Le chapitre 23 « Immobilisations en cours »** est un compte d'opération comptable utilisé lors des cessions d'actif.
- **Le chapitre 040 « Dotation aux amortissements »** d'un montant de 466 K€ est stable.
- **Le chapitre 041 « Amortissement des frais d'étude »** d'un montant de 50 K€ est stable.
- **Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** la collectivité ne devrait pas avoir besoin d'emprunter en 2021 pour financer ses investissements.

## L'évaluation des résultats prévisionnels du compte administratif 2021

Fonctionnement	Alloué 2021	Reports 2020	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé prévi
Dépenses	9 457 000, 00 €		466 000, 00 €	7 424 000 €	7 890 000, 00 €
Recettes	9 457 000, 00 €	-	130 000, 00 €	9 242 000 €	9 372 000, 00 €
Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute				<b>1 818 000 €</b>	
Résultat exceptionnel (produits exceptionnels – charges exceptionnelles)					119 000, 00 €
<b>Excédent prévisionnel de fonctionnement 2021</b>					<b>1 363 000, 00 €</b>

Investissement	Alloué 2021	Reports 2020	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé
Dépenses	5 626 069, 18€	773 004.98	150 000, 00 €	4 256 995, 02 €	5 180 000, 00 €
Recettes	5 626 069, 18€	1 150 951.58	516 000, 00 €	1 890 048, 42 €	3 557 000, 00 €
<b>Solde prévisionnel de la section d'investissement 2021</b>					<b>-1 623 000, 00 €</b>

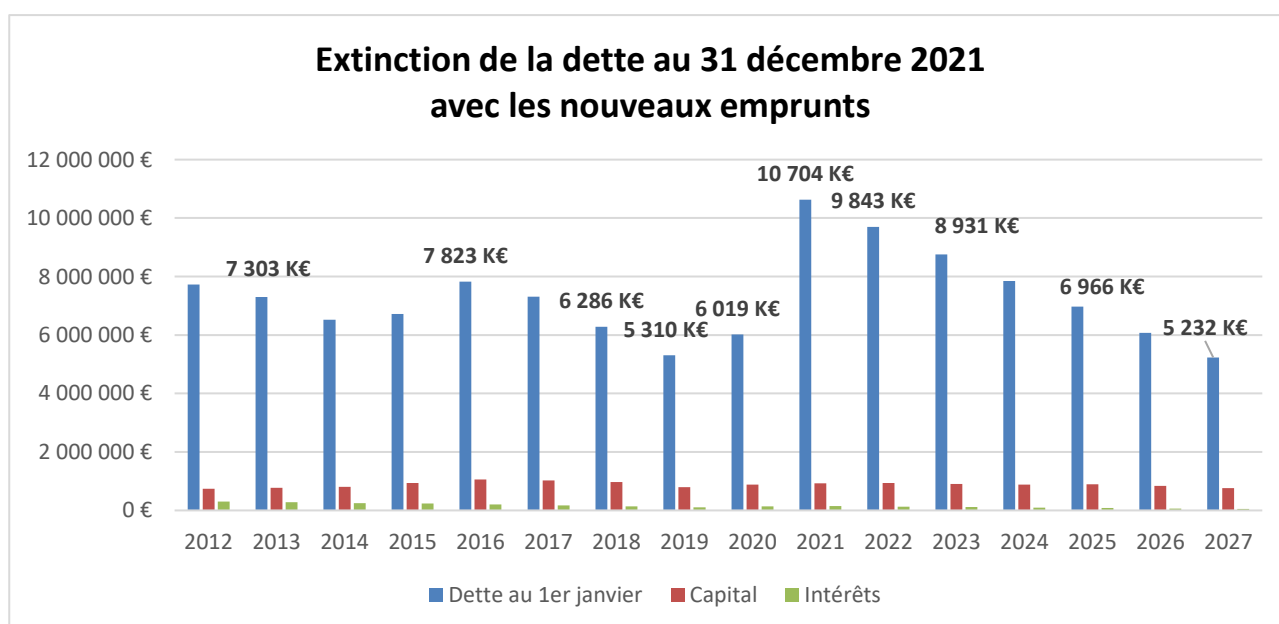
Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements.

Pour l'instant le résultat comptable prévisionnel 2021 fait apparaître un solde prévisionnel de la section d'investissement 2021 de – 1 623 K€ et un solde positif de la section de fonctionnement de 1 363K€.

Au 31 décembre 2021, le compte administratif prévisionnel devrait présenter un besoin de financement de 260 K€. Ce montant sera réévalué, en fonction des investissements réalisés et des subventions encaissées.

## E. L'état de la dette

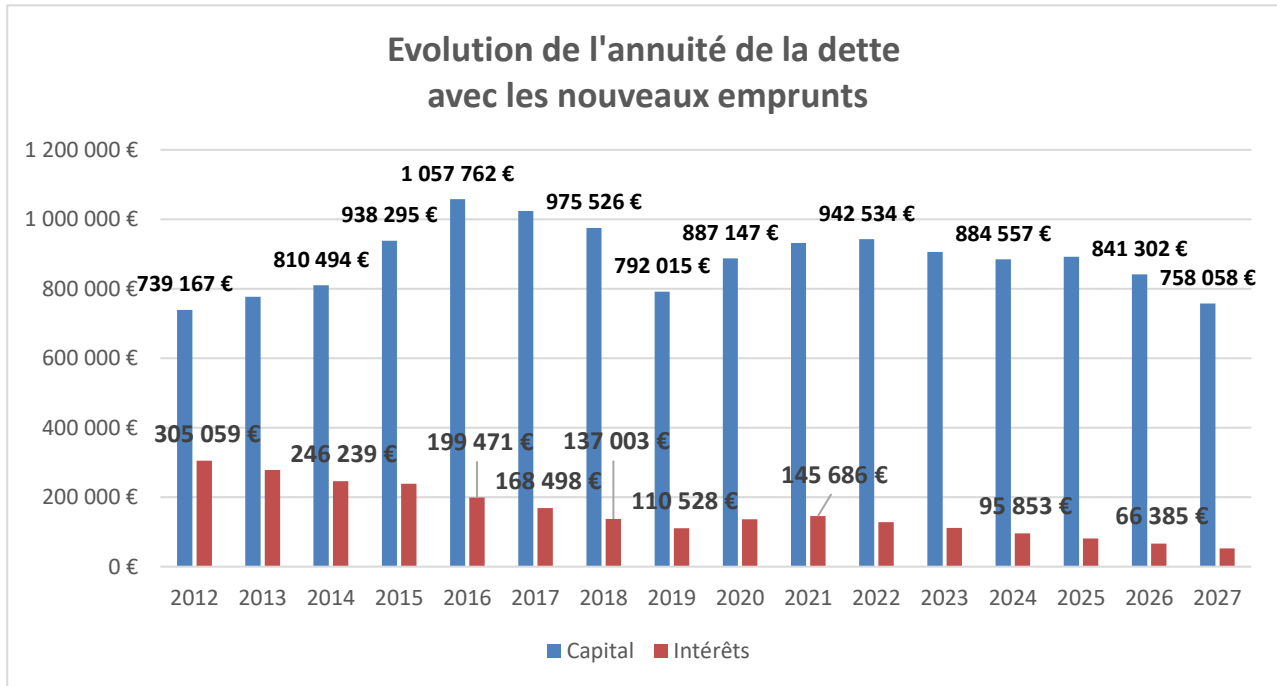
Depuis 2017, les investissements réalisés sur le budget principal ont été intégralement autofinancés, l'encours de dette était donc en constante diminution. L'arrivée de sept emprunts à échéance entre 2018 et 2022, a permis à la commune de financer ses investissements 2019 et 2020 par l'emprunt.



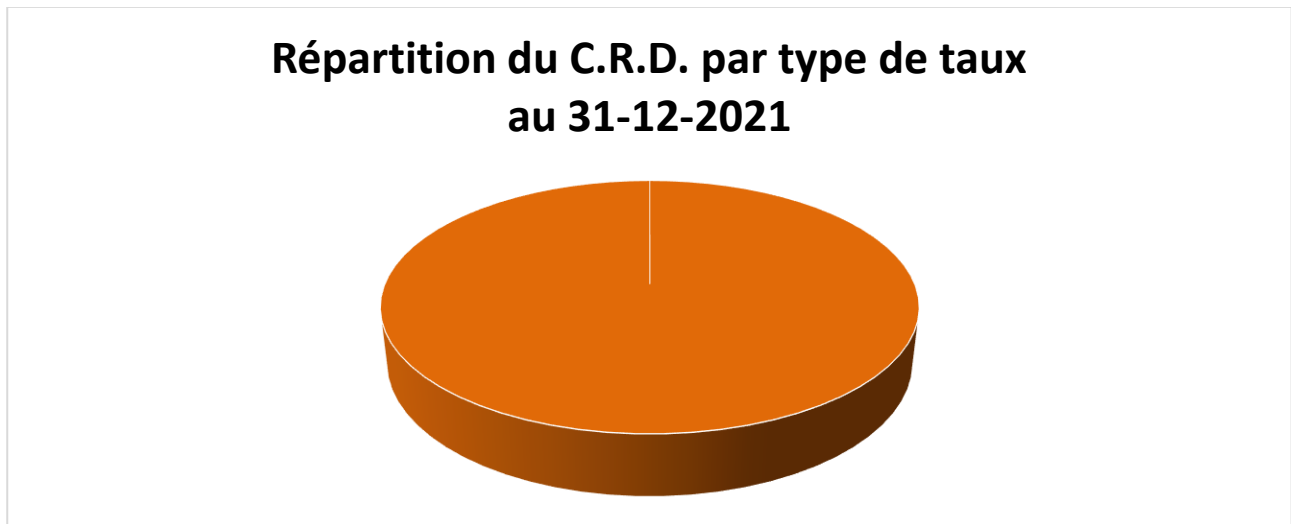
L'annuité de la dette 2021 est de 861 K€ en capital et 125 K€ en intérêts.

Au 31 décembre 2021, il restera 18 emprunts à rembourser pour un capital restant dû de 10 704K€.

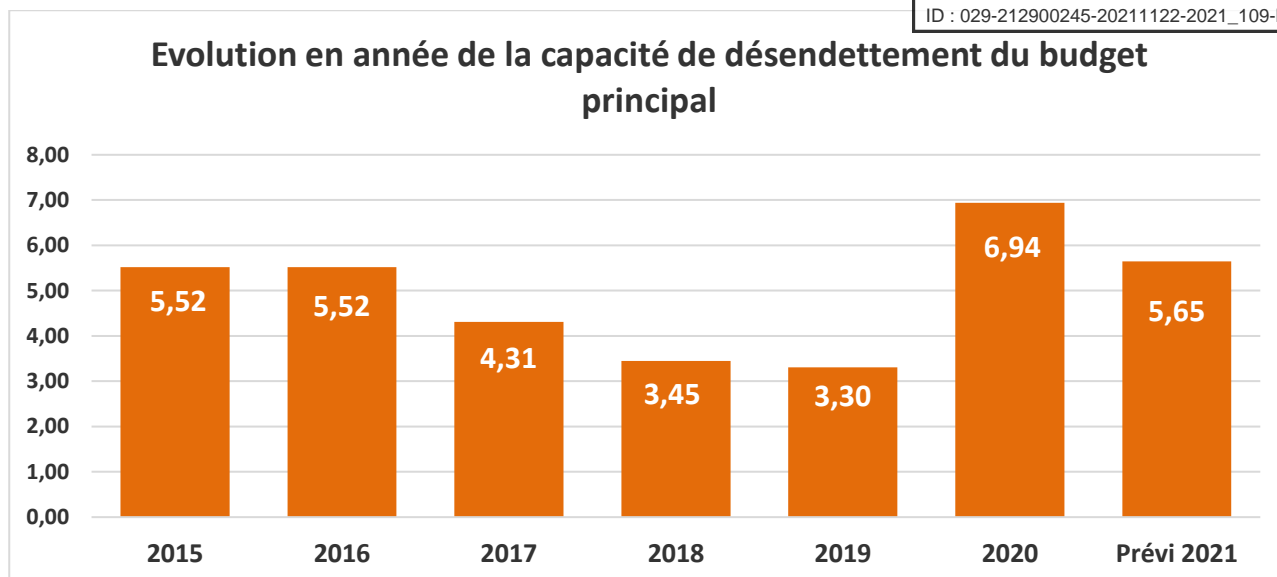
**L'arrivée à échéance de plusieurs emprunts en 2018 a offert la possibilité de réaliser de nouveaux emprunts sans impacter l'annuité de la dette qui reste en dessous de son niveau de 2016.**



A ce jour **90 % de la dette de la collectivité est indexée à taux fixe**. Les taux fixes pratiqués actuellement sont bas, les taux fixes des deux nouveaux emprunts souscrits en 2019 et 2020 sont de 0.685% et 0.688%.



La capacité dynamique de désendettement se calcule en faisant le rapport entre le stock de dettes et la capacité d'autofinancement brute. Elle indique le nombre d'années d'épargne brute nécessaires pour rembourser la dette en n'y consacrant que cela. Au 31 décembre 2021, elle sera de 5,6 ans.



## Partie 3 : les grandes orientations de la collectivité en 2022

Les lignes directrices de gestion pour la période 2021-2026 sont les suivantes :

- réalisation d'un programme d'investissements ambitieux au service des carhaisiens
- gestion rigoureuse des achats
- optimiser la qualité des services tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement

### A. Le contexte budgétaire 2022 de la collectivité

#### 1) L'évolution des charges à caractère général

En 2020, les **charges à caractère général** devraient évoluer du fait de l'inflation et de l'augmentation du F.P.I.C. mais aussi de la diminution de certaines charges.

Chapitre 011	Chapitre 011	Chapitre 011	Prévision	Prévision
CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
2 010 K€	2 023 K€	1 994 K€	1 991 K€	2 040 K€
+0,9%	+0,6%	-1,4%	-0.1%	+2.46%

Comme les années précédentes 2022 sera marqué par le souhait politique de maîtriser les charges de fonctionnement à caractère général.

#### L'évolution des charges de personnel

Chapitre 012	Chapitre 012	Chapitre 012	Prévision	Prévision
CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
3 897 K€	4 116 K€	4 170 K€	4 160 K€	4 240 K€
+0,25%	+5.6%	+1.31%	+1%	+1.92%

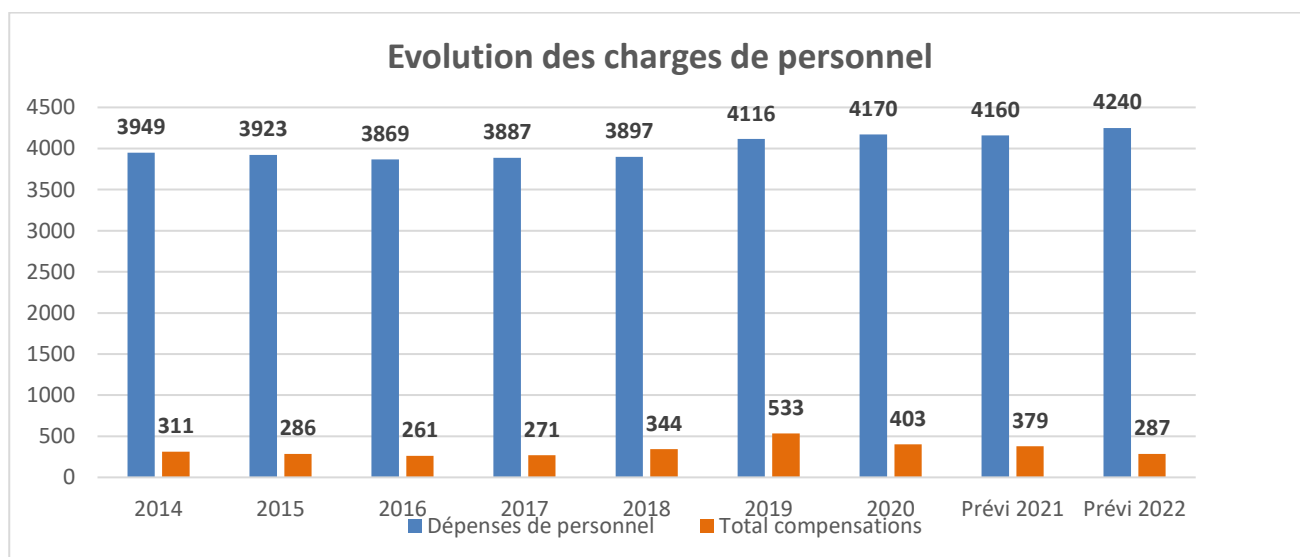


- **Facteurs d'augmentation de la charge :**

- Le G.V.T. : +15 K€,
- L'évolution des carrières (validations de services, indemnités d'astreinte...) : +5K€
- La modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.)°: +5 K€,
- La reprise à temps complet d'agent en arrêts maladie ou à temps partiel : +5 K€,
- La revalorisation des salaires de la catégorie C (environ 88 agents concernés) : +50 K€

- **Facteur de stabilité ou de baisse :**

- Une partie de ces augmentations est compensée par les compensations (403K€) des budgets annexes et les remboursements des arrêts maladie.



Les compensations comprennent les remboursements des arrêts maladie, du supplément familial de traitement, des validations de service, les compensations des budgets annexes et des associations.

## 2) L'évolution du produit des taxes ménage

### 3 – 1 Une évolution impactée par les lois de finance

La réforme de la taxe d'habitation est en place. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la part communale de Taxe d'Habitation (T.H.) sur les résidences principales (la taxation étant maintenue sur les résidences secondaires et les locaux vacants, le cas échéant) est compensée une partie de la taxe foncière perçue par le Conseil Départemental.

La collectivité perçoit également une compensation depuis le 1<sup>er</sup> janvier pour la diminution de 50% de la base de Taxe Foncière Professionnelle Bâtie (T.F.P.B.) des établissements industriels.

**Dans le cadre de ces nouvelles mesures fiscales, la totalité des foyers étant exonérés totalement ou partiellement de taxe d'habitation sur leur résidence principale à compter de 2021, et les industriels étant exonérés de taxe foncière et de C.F.E. à hauteur de 50%, il a été réalisé en 2020 un rattrapage sur le taux de taxe foncière bâtie de 4 points. Pour mémoire, les taux d'imposition avaient été diminué de 7 points entre 2007 et 2008.**

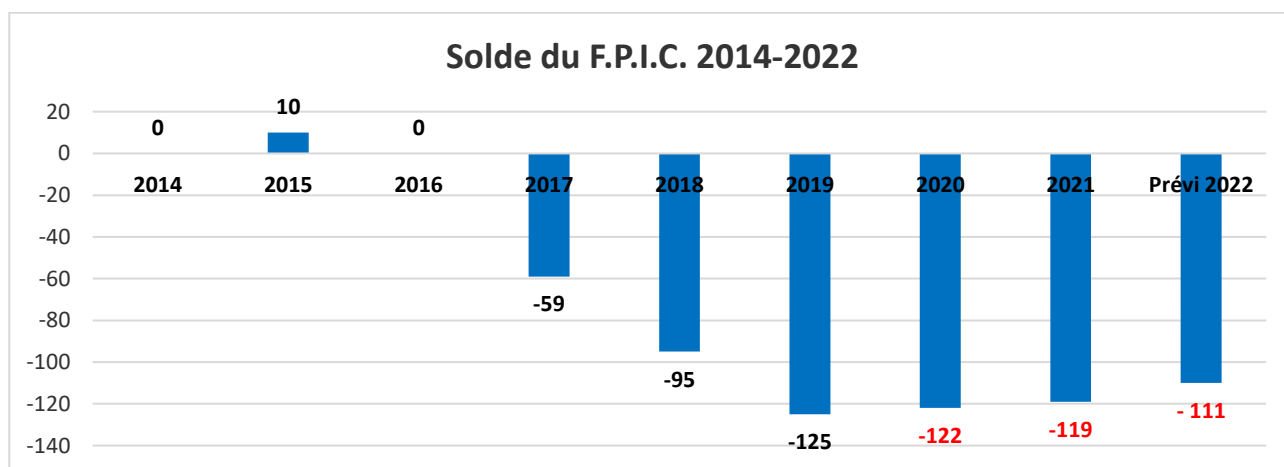
L'évolution des recettes fiscales 2022 est la suivante :

<b>L'évolution du produit fiscal entre 2016 et 2021</b> En Milliers d'Euros	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Prévi 2021</b>	<b>Prévi 2022</b>
<b>Produit de fiscalité directe locale dont</b>	<b>4 068</b>	<b>4 159</b>	<b>4 246</b>	<b>4 316</b>	<b>4 698</b>	<b>4 735</b>
- Taxe d'habitation (T.H. RS)	1 257	1 290	1 331	1 352	130	30
- Compensation taxe d'habitation	361	369	371	386	-	-
- Taxes foncières (T.F.)	2 354	2 405	2 447	2 484	3 712	3 750
- Taxes foncières non bâti (FNB)	80	81	82	79	78	77
- Compensation de taxes foncières	16	14	15	15	778	878

#### 4) L'évolution du F.P.I.C.

Depuis 2017, le solde du FPIC est négatif pour Carhaix. Cette évolution est due à l'augmentation du produit fiscal depuis 2016. Depuis 2020, le F.P.I.C. a tendance à baisser. Il devrait continuer à diminuer légèrement en 2021.

<b>L'évolution du F.P.I.C.</b> En Milliers d'Euros	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>prévi 2022</b>
Montant prélevé de F.P.I.C.	72	0	154	184	210	209	208	201
Montant reversé de F.P.I.C.	82	0	95	89	85	87	89	90
<b>Solde du F.P.I.C.</b>	<b>+10</b>	<b>0</b>	<b>-59</b>	<b>-95</b>	<b>-125</b>	<b>-122</b>	<b>-119</b>	<b>-111</b>



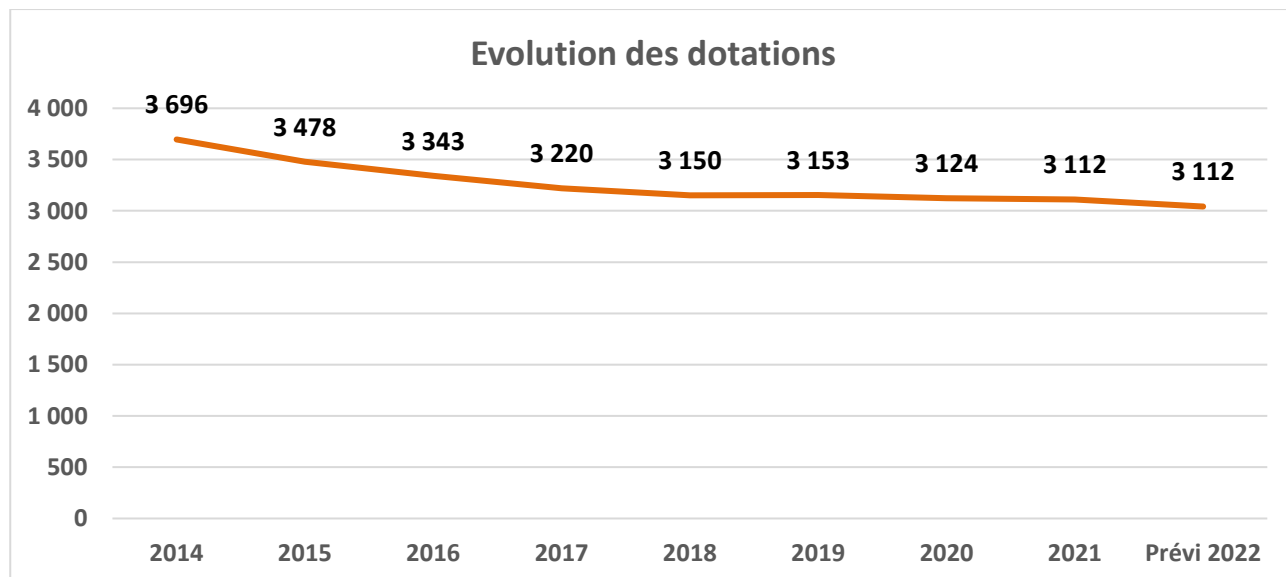
#### 5) L'évolution des dotations

Depuis 2018, la commune ne perçoit plus de Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.) et de Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (D.C.T.P.). Conformément à la loi de finances 2018 qui avait prévu que l'augmentation de l'enveloppe allouée à la D.S.U. et à la D.S.R. serait financée par les écrêtements appliqués à la dotation forfaitaire, la dotation forfaitaire continuait à baisser depuis 2020 au profit de la dotation de solidarité rurale.

Conformément au projet de loi de finance 2022, la D.G.F. devrait être stable en 2022

L'évolution des dotations En Milliers d'Euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	prévi 2021	prévi 2022
<b>Dotations et participations</b>	<b>3 696</b>	<b>3 478</b>	<b>3 343</b>	<b>3 220</b>	<b>3 150</b>	<b>3 153</b>	<b>3 124</b>	<b>3 112</b>	<b>3 112</b>
dont									
- Dotation forfaitaire (DGF)	1 025	832	651	533	492	445	402	361	361
- Dotation de solidarité rurale	244	235	284	297	277	314	341	370	370
- Dotation nationale de péréquation	3	1	3	2	-	-	-	-	-
- Dotation de compensation taxe professionnelle	42	28	23	7	-	-	-	-	-
-Attribution compensation (Poher communauté)	2 207	2 207	2 207	2 205	2 205	2 205	2 205	2 205	2 205
-Dotation solidarité communautaire (P. Communauté)	175	175	175	176	176	176	176	176	176

Depuis 2014, la commune a perdu 654K€ de dotation de l'Etat.



## 6) L'évolution des autres recettes

L'évolution des autres recettes En Milliers d'Euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	prévi 2021	prévi 2022
<b>Autres recettes dont</b>	<b>1 159</b>	<b>1 241</b>	<b>1 265</b>	<b>1 196</b>	<b>1 922</b>	<b>983</b>	<b>1 114</b>	<b>1 078</b>
- produits des services et ventes	569	477	471	551	573	466	562	550
- taxe sur l'électricité	188	195	165	232	198	197	197	198
- droits de mutation	132	152	164	143	1 040	168	240	200
- subventions Etat (CAF...)	188	211	85	85	57	80	40	50
- revenus des immeubles	81	64	67	80	57	54	60	60
- produit des cessions	1	123	296	105	40	18	15	20

Depuis cette année on constate une évolution de la taxe additionnelle aux droits de mutation liée à la hausse des ventes d'immeuble. Cette recette est fluctuante. Les autres recettes retrouveraient en 2022 leur niveau de 2019.

## B. L'autofinancement disponible pour 2022

Le niveau d'épargne prévisionnel 2022 dépendra de la synthèse des dépenses et des recettes de gestion prévisionnelles 2021. Cette synthèse ne tient pas compte des charges et des recettes exceptionnelles.

### ➤ Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA prévi 2021	BP prévi 2022
Charges à caractère général	2 022 730 €	1 994 373 €	2 087 000 €	1 991 000 €	2 040 000 €
Charges de personnel	4 116 079 €	4 185 523 €	4 219 000 €	4 256 000 €	4 240 000 €
Dépenses imprévues	-	-	-	-	20 000 €
Atténuations de produits	210 920 €	211 925 €	210 000 €	202 000 €	215 000 €
Autres charges	824 273 €	812 122 €	830 000 €	828 000 €	830 000 €
Intérêts d'emprunts	108 759 €	123 843 €	160 000 €	135 000 €	140 000 €
<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>7 282 761 €</b>	<b>7 327 786 €</b>	<b>7 506 000 €</b>	<b>7 412 000 €</b>	<b>7 485 000 €</b>
Charges exceptionnelles	2 287 €	6 341 €	12 000 €	12 000 €	10 000 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 285 048 €</b>	<b>7 334 127 €</b>	<b>7 518 000 €</b>	<b>7 424 000 €</b>	<b>7 495 000 €</b>

### ➤ Synthèse des recettes réelles de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA prévi 2021	BP prévi 2022
Fiscalité	7 585 306 €	6 744 224 €	6 025 046 €	6 897 000 €	6 840 000 €
Dotations et participations	1 219 329 €	1 419 488 €	2 518 054 €	1 512 000 €	1 535 000 €
Autres recettes	903 937 €	706 671 €	736 900 €	713 000 €	785 000 €
<b>Total des recettes de gestion</b>	<b>9 708 572 €</b>	<b>8 870 383 €</b>	<b>9 280 000 €</b>	<b>9 122 000 €</b>	<b>9 160 000 €</b>
Produits exceptionnels	48 976 €	42 070 €	10 000 €	131 000 €	30 000 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>9 757 548 €</b>	<b>8 912 453 €</b>	<b>9 290 000 €</b>	<b>9 253 000 €</b>	<b>9 190 000 €</b>

### ➤ Détermination de la capacité d'autofinancement brute (hors résultat exceptionnel)

<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>7 282 761 €</b>	<b>7 327 786 €</b>	<b>7 506 000 €</b>	<b>7 412 000 €</b>	<b>7 485 000 €</b>
<b>Total des recettes de gestion</b>	<b>9 708 572 €</b>	<b>8 870 383 €</b>	<b>9 280 000 €</b>	<b>9 122 000 €</b>	<b>9 160 000 €</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 425 811 €</b>	<b>1 542 597 €</b>	<b>1 774 000 €</b>	<b>1 710 000 €</b>	<b>1 675 000 €</b>

### **Autofinancement :**

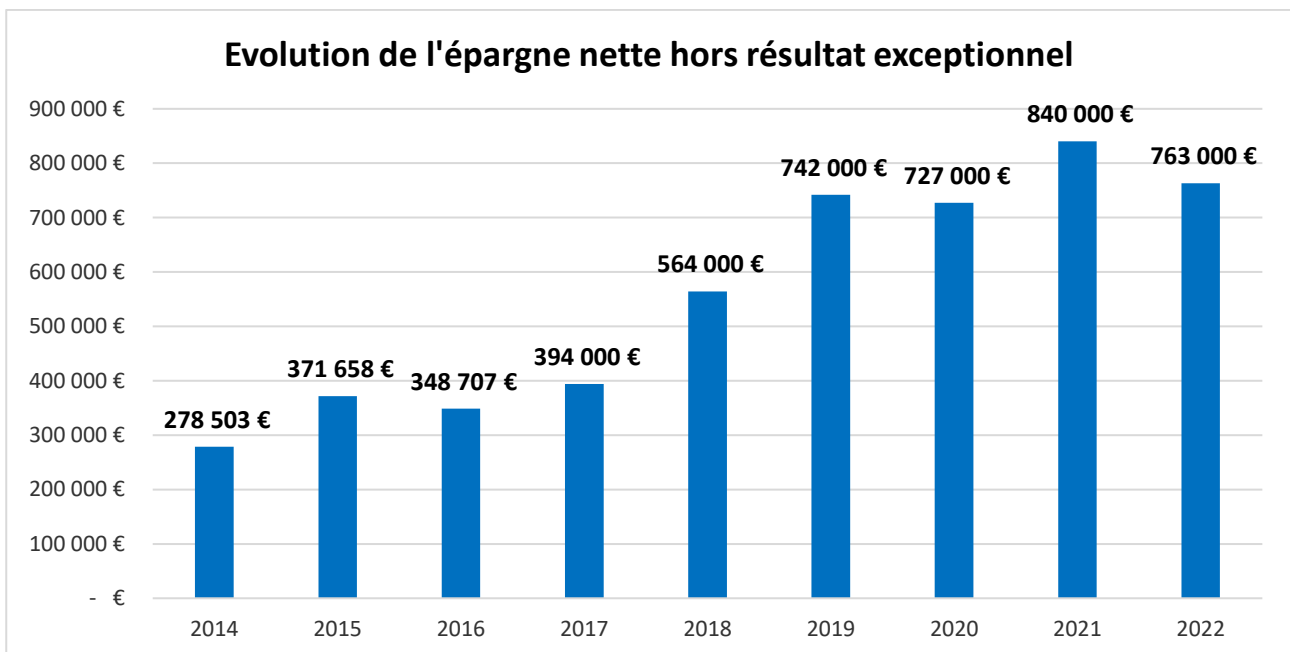
Si on fait la synthèse des dépenses et des recettes de gestion prévisionnelles 2022, l'excédent brut de fonctionnement 2022 serait d'environ 1 675 K€. Cet excédent permettra de rembourser le capital de la dette 2022 évalué à 912 K€, l'autofinancement net 2022 serait alors de **763 K€**.

Il faut ajouter à cet autofinancement, le F.C.T.V.A. évalué pour 2022 à 850 K€, la taxe d'aménagement 15 K€, les subventions déjà obtenues pour 1 194 K€ et les produits prévisionnels de cession de 70 €.

**En 2021, Carhaix disposera d'un autofinancement prévisionnel de 2 892 K€ qui permettrait de couvrir en partie le déficit du compte administratif 2021 de 260 K€. La ville de Carhaix pourrait ainsi réaliser environ 2 632 K€ d'investissements sans emprunter.**

**Cet autofinancement ne tient pas compte des subventions complémentaires qui pourraient être obtenues en cours d'année 2022, un emprunt d'équilibre de 300 000 € sera donc inscrit au budget en compensation.**

### **L'évolution de l'autofinancement :**



## **C. Des projets d'investissements au service des Carhaisiens**

Grâce à l'attention portée sur les équilibres budgétaires et au dynamisme du territoire, la ville de Carhaix pourra en 2022, continuer à investir et ce malgré la hausse de la péréquation et la baisse importante des dotations de l'Etat.

En 2022, la stratégie financière sera de préserver le niveau d'épargne en maîtrisant les charges de fonctionnement. Le financement des projets structurants se fera par l'autofinancement, les subventions et l'emprunt.

**Les investissements structurants prévus en 2022 devraient être les suivants :**

<b>PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>BP prévi 2022 T.T.C.</b>
<b>Revitalisation du cœur de ville :</b>	<b>993 000 €</b>
- Travaux d'aménagement du centre-ville - Maîtrise d'œuvre	50 000 €
- Démarrage des travaux d'aménagement Places de la Mairie et d'Aiguillon	300 000 €
- Maitrise d'œuvre et travaux de rénovation des deux façades classées de la maison du Sénéchal à l'identique	350 000 €
- Préservation et mise en valeur de la Chapelle Ste Anne	153 000 €
- Création d'un cinéma de trois salles en centre-ville – frais d'étude	115 000 €
- Etude aménagement Square Dunan	25 000 €
<b>Modernisation de la voirie et des réseaux :</b>	<b>923 854 €</b>
- Eclairage public (remplacement armoires...)	142 000 €
- Voirie et réseau d'eau pluviale	667 774 €
- Indemnisation des commerçants	15 000 €
- Installation de voirie (aménagement de sécurité, panneaux de signalisation, poteaux incendie, illuminations...)	99 080 €
<b>Développement des équipements sportifs et de loisirs</b>	<b>152 000 €</b>
- Réfection des courts de tennis extérieurs	75 000 €
- Réfection des carrières au centre équestre	45 000 €
- Ajout cabane étape au camping	12 000 €
- Remplacement d'une aire de jeux (square Louis Mignon)	20 000 €
<b>Rénovation des bâtiments municipaux</b>	<b>1 083 800 €</b>
- Nouveau restaurant scolaire, garderie et classes – Ecole Diwan – Frais d'étude, définition du programme	50 000 €
- Travaux dans les écoles (sécurité incendie, radon, menuiseries...)	388 000 €
- Rénovation partielle du château rouge (accessibilité...) – Frais d'étude, réalisation des travaux	250 000 €
- Glenmor – changement centrale incendie et travaux d'accessibilité	179 000 €
- Entretien autres bâtiments	216 800 €
<b>Développement foncier :</b>	<b>841 889 €</b>
- Acquisitions foncières	600 000 €
- Révision du P.L.U.	15 000 €
- Lotissement de Kerléon participation SAFI	56 889 €
- Subvention FISAC et HABITAT	10 000 €
- Aide aux ravalements de façade	30 000 €
- Fond logements vacants	30 000 €
- Création d'une SEM	100 000 €
<b>Budget participatif :</b>	<b>50 000 €</b>

Acquisition de véhicules, matériel et de mobilier, aménagements paysagers	369 222 €
- Achat de véhicules et de matériel de transport	45 000 €
- Achat de matériel et mobilier (buts de foot, frigo, jeux extérieurs, autolaveuse, mobilier urbain, panneaux élection, illuminations...)	324 222 €
- Droits d'utilisation des logiciels, matériel informatique, refonte du site internet...	88 000 €
- Aménagement paysagers et travaux au cimetière	109 000 €
<b>Total estimatif des principaux projets d'investissements</b>	<b>4 612 765 €</b>

Afin de financer l'ensemble de ces investissements, un emprunt de 2 000 K€ devrait être réalisé sur le budget 2022.

## Partie 4 : Les principales évolutions des budgets annexes

### A. Le budget du service assainissement

Les résultats prévisionnels 2021 devraient être les suivants :

Fonctionnement	Alloué 2021	Reports 2020	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé prévi 2021
Dépenses	1 130 000 €	-	585 032, 12 €	68 000 €	653 032, 12 €
Recettes	1 130 000 €	233 108, 16 €	16 605, 00 €	829 475 €	1 079 188, 16 €
<b>Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute</b>				<b>761 475 €</b>	
Résultat exceptionnel (produits exceptionnel – charges exceptionnelles)				-	
<b>Excédent de fonctionnement prévisionnel 2021</b>					<b>426 156, 04 €</b>

Investissement	Alloué 2021	Reports 2020	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé prévi 2021
Dépenses	2 346 509, 97 €	196 509, 97 €	56 605, 00 €	967 000, 00 €	1 220 114, 97 €
Recettes	2 346 509, 97 €	-	625 032, 12 €	60 000, 00 €	685 032, 12 €
<b>Solde de la section d'investissement prévisionnel 2021</b>					<b>- 535 082, 85 €</b>

Le compte administratif prévisionnel 2020 devrait présenter un excédent de fonctionnement de 426 K€ et un solde négatif d'investissement de -535 K€.

#### ➤ Investissement :

Les principales dépenses d'équipement de l'année 2021 correspondent à des frais d'étude (1 700 €) et à des travaux sur le réseau (721 K€) et au remboursement du capital de la dette (220 K€).

Les recettes d'investissement sont composées des amortissements (585 K€) et des subventions d'équipement (60 K€).

#### ➤ Fonctionnement :

Les principales dépenses 2021 devraient être les suivantes :

- Remboursement des intérêts d'emprunt : 41 395 €
- Dotation aux amortissements (opération d'ordre) : 585 032 €
- Remboursement Budget principal de la Ville frais de personnel : 19 500 €
- Location, frais de structure, entretien de matériel... : 7 105 €

Les recettes de fonctionnement comprennent la surtaxe versée par Véolia (767 K€) et les participations de deux entreprises pour les travaux (60K€).

### L'état de la dette du budget assainissement

Le budget assainissement rembourse 3 emprunts, l'annuité est de 261 K€. Le capital restant dû au 31 décembre 2021 sera de 1 728 K€. En 2022, l'annuité de la dette sera de 256 K€, 219 K€ en capital et 37 K€ en intérêts.

### La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements d'un montant de 585 K€ en 2021 évolue à 603K€ en 2022 (+18 K€) du fait des travaux réalisés en 2021.

### L'autofinancement

La section d'exploitation devrait dégager un autofinancement brut 2021 de 761 K€, cet autofinancement servira à financer le capital de la dette pour 219 K€. L'autofinancement net 2021 devrait être d'environ 542 K€ duquel il faut déduire le déficit prévisionnel du compte administratif 2021 de -85 K€. En 2022, le budget assainissement pourrait ainsi réaliser 457 K€ d'investissements sans emprunter.

Le fonds de roulement étant utilisé en totalité, il sera nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour fonctionner.

### Les projets d'investissement 2022 :

Des travaux pourraient être prévus sur le réseau à hauteur de 2 228 000 € H.T. en 2022. Ils seraient financés par l'autofinancement, par des subventions à hauteur de 1 100 K€ et par un emprunt d'équilibre.

### Tarification :

Il est prévu une augmentation des tarifs de 1% en 2022

## **B. Le budget du service eau potable**

Les résultats prévisionnels 2021 devraient être les suivants :

Fonctionnement	Alloué 2021	Reports 2020	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé prévi 2021
Dépenses	1 132 000 €	-	122 862, 11 €	426 386, 00 €	549 248, 11 €
Recettes	1 132 000 €	284 000, 00 €	1 449, 00 €	890 000, 00 €	1 175 449, 00 €
<b>Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute</b>				<b>463 614, 00 €</b>	
Résultat exceptionnel (produits exceptionnels – charges exceptionnelles)				-	
<b>Excédent de fonctionnement prévisionnel 2021</b>					<b>626 200, 89 €</b>
Investissement	Alloué 2021	Reports 2020	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé prévi 2021
Dépenses	919 299, 14 €	-	3 678, 71 €	535 000, 00 €	538 678, 71 €
Recettes	919 299, 14 €	261 799, 14 €	125 091, 82 €	40 000, 00 €	426 890, 96 €
<b>Solde de la section d'investissement prévisionnel 2021</b>					<b>- 111 787, 75 €</b>



Le compte administratif prévisionnel 2021 devrait présenter un excédent de fonctionnement de 626 K€ et un solde négatif d'investissement de -112 K€.

➤ Investissement :

Les principales dépenses d'équipement de l'année 2021 correspondent à des travaux sur le réseau (362 K€) et au remboursement du capital de la dette (28 K€).

Les recettes d'investissement sont composées des amortissements (116 K€), des reports de 2020 (262 K€) et de subventions (40K€).

➤ Fonctionnement :

Les principales dépenses 2021 devraient être les suivantes :

- Remboursement des intérêts d'emprunt : 7 535 €
- Dotation aux amortissements (opération d'ordre) : 122 862 €
- Remboursement Budget principal de la Ville frais de personnel : 19 500 €
- Location, frais de structure, entretien de matériel... : 4 351 €
- Les achats d'eau : 395 000 €

Les recettes de fonctionnement comprennent les ventes d'eau (874 K€).

### L'état de la dette du budget eau

Le budget eau rembourse 3 emprunts. Le capital restant dû au 31 décembre 2021 sera de 167 K€. En 2022, l'annuité de la dette sera de 35 K€, 28 K€ en capital et 7 K€ en intérêts.

### La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements d'un montant de 122 K€ en 2021 sera de 114 K€ en 2021.

### L'autofinancement

La section d'exploitation devrait dégager un autofinancement brut 2021 de 463 K€, cet autofinancement servira à financer le capital de la dette pour 28 K€. L'autofinancement net 2021 devrait être d'environ 435 K€ auquel il faut ajouter le fonds de roulement prévisionnel 2021 (les reports) de 642 K€. En 2021, le budget eau pourrait ainsi réaliser 1 077 K€ d'investissements sans emprunter.

### Les projets d'investissement 2022 :

Des travaux pourraient être prévus sur le réseau à hauteur de 680 000 € H.T. en 2022.

### Tarifification :

Il est prévu une augmentation des tarifs de 1% en 2022

## **C. Le budget instruction des autorisations d'urbanisme**

Les résultats prévisionnels 2021 devraient être les suivants :

Fonctionnement	Alloué 2021	Reports 2020	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé prévi 2021
Dépenses	27 400 €	-	-	13 909 €	13 909 €
Recettes	27 400 €	-	-	13 909 €	13 909 €
<b>Excédent de fonctionnement prévisionnel 2021</b>					-

Le budget instruction des autorisations d'urbanisme devrait présenter un parfait équilibre.

➤ Fonctionnement :

Les recettes de 13 909 € correspondent aux remboursements par les communes de Poullaouen, Treffrin, Le Moustoir, Landeleau, Collorec, Plonévez-du-Faou de la prestation réalisée par la Ville de Carhaix pour leurs dossiers d'urbanisme.

#### D. Le budget du lotissement du Poher

Le budget annexe Lotissement du Poher doit être équilibré en fin d'exercice. Ce budget n'a pas d'inventaire, il permet de retracer l'ensemble des opérations liées à la création du lotissement et de suivre l'aménagement et la commercialisation des terrains.

Les résultats 2021 devraient être les suivants :

Fonctionnement	Alloué 2021	Reports 2020	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé prévi 2021
Dépenses	302 533, 13 €	67 433, 13 €	9 645, 40 €	1 828, 32 €	78 906, 85 €
Recettes	302 533, 13 €	-	-	11 473, 72 €	11 473, 72 €
<b>Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute</b>				<b>9 645, 40 €</b>	
Résultat exceptionnel (produits exceptionnel – charges exceptionnelles)				-	
<b>Déficit de fonctionnement prévisionnel 2021</b>					<b>- 67 433, 13 €</b>

Investissement	Alloué 2021	Reports 2020	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé prévi 2021
Dépenses	235 000, 00 €	-	-	-	-
Recettes	235 000, 00 €	48 187.54 €	9 645, 40 €	-	48 187.54 €
<b>Solde de la section d'investissement prévisionnel 2021</b>					<b>48 187.54 €</b>

Le budget du lotissement du Poher devrait présenter un déficit de fonctionnement de 67 K€. Ce déficit est dû aux travaux réalisés en 2020.

En 2022, il sera prévu la vente de 4 lots à Finistère Habitat pour y construire 12 logements, pour un montant de 54 000€ H.T.